



REGLEMENTATION DES CHALLENGES

- Challenge Michel ANDRIEUX
- Challenges d'AQUITAINE
 - Challenge de l'Avenir
 - Challenge Robert DARET
 - Challenge Huguette NOËL
 - Challenge Benjamins
- Challenge des Frères MOREL
- Challenge Christian QUERRE
- Challenge Paul STRIMON





LIGUE D'AQUITAINE D'AVIRON

CHALLENGE Michel ANDRIEUX

Michel ANDRIEUX

Rameur du Sport Nautique de Bergerac puis de l'Emulation Nautique de Bordeaux, il forme avec Jean-Christophe Rolland pendant plus de 10 ans le meilleur bateau de l'histoire de l'aviron français, devenant double champion du monde, d'abord en 1993 en quatre sans barreur puis en 1997 en deux sans barreur à Aiguebelette en France.

En 1998, il décide de prendre une année sabbatique. Puis, l'année suivante, il arrive à convaincre Jean-Christophe Rolland, qui avait envisagé de prendre sa retraite, de reprendre la compétition avec une médaille d'argent obtenue lors des Championnats du monde.

Mais le sommet de leur carrière se situe lors des Jeux olympiques de Sydney 2000 où ils remportent la médaille d'or après un enlevage fantastique qui leur permet de dépasser leurs adversaires.

Le Challenge Michel ANDRIEUX est un challenge perpétuel destiné à récompenser la société ayant réalisé la meilleure performance d'ensemble lors de la journée de régates Michel ANDRIEUX.

Classement

Le classement sera obtenu par l'application du barème suivant:

Bateaux	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
1X	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1	1
2X	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2
4-/4X	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4
Yol/4+	28	26	24	22	20	18	15	13	11	9	7	5
8+/8X+	54	50	46	42	38	34	29	25	21	17	13	9

Le calcul des points s'effectue par équipage. Ce barème est applicable quel que soit le nombre de participants.

Attribution du Challenge

- Sera déclarée gagnante la société ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issue de la régata.
- En cas d'égalité, la première place reviendra à la société ayant remporté le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des épreuves.

Remise du Challenge

Le challenge Michel ANDRIEUX sera remis à la société gagnante par le Président de la Ligue d'Aquitaine d'Aviron à l'issue de la dernière course de la régata.

Cette société en aura la garde pendant un an et devra le rapporter l'année suivante.



LIGUE D'AQUITAINE D'AVIRON

CHALLENGES D'AQUITAINE

Challenge de l'AVENIR

Sera déclarée gagnante du Challenge de l'AVENIR la société qui aura totalisé le plus grand nombre de points lors de la régates dans les catégories **Minimes et Cadets Masculin**.

Challenge Robert DARET

D'abord rameur à l'Aviron Arcachonnais où il fut double champion de France d'aviron de mer en yole à huit (1946-1947), il s'engagea progressivement dans le mouvement sportif associatif et prit la présidence du club pendant plus de 20 ans. Il fut également à la tête de la Ligue d'Aquitaine durant de nombreuses années.

De 1973 à 1993, il occupa la fonction de vice-président à la Fédération Française des Sociétés d'Aviron. En récompense de son engagement, il fut décoré de la grande médaille d'or de la FFSA en 1986, plus haute distinction honorifique de l'association.

Sera déclarée gagnante du Challenge DARET la société qui aura totalisé le plus grand nombre de points lors de la régates dans les catégories **Juniors et Seniors Masculin et Féminin**.

Challenge Huguette NOEL

Huguette NOEL, rameuse du CN Foyen a cumulé en dix ans 13 titres de championne de Guyenne, 9 titres de championne de France et deviendra même vice champion d'Europe à deux reprises.

Elle fera du CNF le club le plus titré du Pays Foyen.

En 1966, sous la présidence de Jean Eymerie, Huguette Leys-Noel prendra la responsabilité de l'encadrement des jeunes rameurs. Grâce à son travail, le CNF obtiendra 12 titres de champion d'Aquitaine et 9 titres de champion de France et sera alors reconnu à l'échelon national comme une grande école d'aviron. Citons entre autres : Anne-Marie Ménétrey, Sigrid Noel, Nelly Philippon, Martine Bossuet, Alain Vaurigaud etc...

Hélas 1972 voit la disparition tragique de Huguette Leys-Noel, grande dame de l'aviron, conseiller technique régional, entraîneur de l'équipe nationale féminine et entraîneur de nos rameurs foyens.

Sera déclarée gagnante du Challenge Huguette NOEL la société qui aura totalisé le plus grand nombre de points lors de la régates dans les catégories **Minimes et Cadets Féminin**.

Challenge BENJAMIN

Sera déclarée gagnante du Challenge BENJAMIN la société qui aura totalisé le plus grand nombre de points lors de la régates dans la catégorie **BENJAMIN**.

CALCUL DES POINTS PAR EQUIPAGE :

Bateaux	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
1X	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1	1
2X	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2
4-/4X	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4
Yol/4+	28	26	24	22	20	18	15	13	11	9	7	5
8+/8X+	54	50	46	42	38	34	29	25	21	17	13	9

Ce barème est applicable quel que soit le nombre de participants.



LIGUE D'AQUITAINE D'AVIRON

CHALLENGE Frères MOREL

Jacques et Georges MOREL

Natifs de la Teste dans les années 1930, avec comme terrain de jeu l'immense lac de Cazaux, c'est tout naturellement qu'il se dirigent vers l'aviron. Le résultat est probant puisqu'ils ramèneront la médaille d'argent aux jeux olympiques de Tokyo en 1964, deux médailles aux championnats du monde de 1962 et 1966 et une au championnat d'Europe de 1961.

Ils sont tous deux faits chevaliers de l'Ordre national du Mérite.

De nature simple et modeste, ces deux hommes ont fait la fierté du Bassin d'Arcachon par leurs prouesses.

Le Challenge des Frères MOREL est un challenge perpétuel destiné à récompenser la société ayant réalisé la meilleure performance d'ensemble lors des trois journées de régates Solo en Mer et des régates qualificantes.

Classement

Le classement sera obtenu par l'application du barème suivant:

Bateaux	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
1X	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1	1
2X	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2
Vol 4X	28	26	24	22	20	18	15	13	11	9	7	5

Le calcul des points s'effectue par équipage. Ce barème est applicable quel que soit le nombre de participants.

Attribution du Challenge

- Sera déclarée gagnante la société ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issue des régates solo et des régates qualificantes.
- En cas d'égalité, la première place reviendra à la société ayant remporté le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des épreuves.

Remise du Challenge

Le challenge des frères MOREL sera remis à la société gagnante par le Président de la Ligue d'Aquitaine d'Aviron à l'issue de la dernière régata qualificante de la saison.

Cette société en aura la garde pendant un an et devra le rapporter l'année suivante.



LIGUE D'AQUITAINE D'AVIRON

CHALLENGE Christian QUERRE

Christian QUERRE

Libournais de souche, il présida aux destinées du club local de 1949 à 1966, puis en 1972 et 1973. Sous son impulsion le C.N.L. - qui devient A.S.L.- connut ses plus belles heures de gloire, avec d'innombrables titres nationaux, plusieurs internationaux - dont Bernard Meynadier médaillé de bronze en "Huit" aux Championnats du Monde de Lucerne en 1962,, un exploit jamais renouvelé depuis, Dumeynieu, barreur du 2 barré médaillé d'argent aux J.O de Tokyo en 1964 composé des deux Arcachonnais Georges et Jacques Morel.

Christian Querre présida aux destinées de la Ligue d'Aquitaine, alors Ligue de Guyenne, puis de Guyenne et Gascogne pendant plus de 10 ans.

De 1951 à 1964 il fût Vice Président de la F.F.S.A. avant d'en être élu Président de 1964 à 1968.

Le Challenge Christian QUERRE est un challenge perpétuel, **réservé aux épreuves Masculines**, destiné à récompenser la société ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issue des championnats de Zone.

Le calcul de point s'effectue sur les championnats de zone bateaux courts et les championnats de zone bateaux longs selon le barème ci-dessous. Les catégories Minimes, Cadets, Juniors et Seniors sont concernées.

	Un de couple			Deux			Quatre			Huit		
	1er	2e	3e	1er	2e	3e	1er	2e	3e	1er	2e	3e
Minimes	4	2	1	5	3	2	6	4	3	7	5	3
Cadets	4	2	1	5	3	2	6	4	3	7	5	3
Juniors	5	3	2	6	4	3	7	5	4	8	6	5
Seniors	6	4	2	7	5	4	8	6	5	10	8	6

Attribution du Challenge

- Sera déclarée gagnante la société ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issue des championnats de Zone.
- En cas d'égalité, la première place reviendra à la société ayant remporté le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des épreuves.

Remise du Challenge

Le challenge Christian QUERRE sera remis à la société gagnante par le Président de la Ligue d'Aquitaine d'Aviron lors de l'assemblée générale de la ligue.

Cette société en aura la garde pendant un an et devra le rapporter l'année suivante.



LIGUE D'AQUITAINE D'AVIRON

CHALLENGE Paul STRIMON

Paul STRIMON

Employé des chemins de fer en Algérie, il prend sa retraite en 1962 lors de l'exode des Français d'Algérie et rejoint la métropole.

Il fût Vice-Président de la ligue d'Aquitaine d'Aviron et arbitre national.

Sous l'égide du Président Christian Querre il s'installe, avec son épouse, à Saint-Germain la Rivière (33). Il devient membre de la ligue d'Aquitaine en 1963 et secrétaire technique en 1964. Il adhèrera au club de Libourne en 1966. En 1971, il succèdera à Monsieur Queyreur en tant qu'arbitre fédéral de la ligue d'Aquitaine. Il était également, membre du bureau du Comité des Régates Internationales du Sud-Ouest (C.R.I.S.O.), pour l'organisation des régates et championnats régionaux et nationaux sur le bassin de Tremolat (24).

Il s'est éteint en 1985 à Saint-Germain la Rivière.

Le Challenge Paul STRIMON est un challenge perpétuel, **réservé aux épreuves Féminines**, destiné à récompenser la société ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issue des championnats de Zone.

Le calcul de point s'effectue sur les championnats de zone bateaux courts et les championnats de zone bateaux longs selon le barème ci-dessous. Les catégories Minimes, Cadets, Juniors et Seniors sont concernées.

	Un de couple			Deux			Quatre			Huit		
	1er	2e	3e	1er	2e	3e	1er	2e	3e	1er	2e	3e
Minimes	4	2	1	5	3	2	6	4	3	7	5	3
Cadets	4	2	1	5	3	2	6	4	3	7	5	3
Juniors	5	3	2	6	4	3	7	5	4	8	6	5
Seniors	6	4	2	7	5	4	8	6	5	10	8	6

Attribution du Challenge

- Sera déclarée gagnante la société ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issue des championnats de Zone.
- En cas d'égalité, la première place reviendra à la société ayant remporté le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des épreuves.

Remise du Challenge

Le challenge Paul STRIMON sera remis à la société gagnante par le Président de la Ligue d'Aquitaine d'Aviron lors de l'assemblée générale de la ligue.

Cette société en aura la garde pendant un an et devra le rapporter l'année suivante.